

## COMPTE-RENDU : Commission Aménagement du Territoire du 5 décembre 2017

Présents : P.NEEL, F.BELOU, O.DAMEZ, L.RAU, D.HIRISSOU, M.DESMARS, J.BATAILLOU, B.BARTHE-LUGAN, M.ESCRIBE, L.PAYA, C.LABRANQUE, P.PUIBASSET

Invités : F.JONGBLOET, S.LAZARO, MP.VIDAL, C.LONQUEU, P.CAUSSE, G.FORT .

Techniciens : M.MARTIN-ITURRIA, M.DUCLOT, E.BORIE, C.DANESIN, L.DEMESY, B.ANDRIEU, I.DUPONT

Excusés : M.LHERM, MF.MOMMEJA, G.PONS, B.EGUILUZ, J.AUREL, A.LAPORTE, C.HARDY,

Rappel : Le document projeté en séance est disponible sur demande.

.....

Pascal NÉEL accueille les participants, procède à un tour de table et rappelle que la présente commission est organisée dans le cadre de la préparation des prochaines réunions du Bureau et du Conseil d'Agglomération du 18 décembre 2017.

Conformément à l'ordre du jour, les vices-présidents délégués et les techniciens présentent les points proposés à la commission.

### **1. MOBILITÉ, présenté par O.DAMEZ et I.DUPONT**

- Convention de transfert de la compétence transport entre la Région Occitanie et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet

Dans le cadre du transfert de la compétence transport, il a été proposé à la commission d'émettre un avis concernant la convention établie entre la Région Occitanie et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Un avis favorable a été émis par la commission.

- Convention de délégation en matière d'organisation du transport scolaire avec la FEDERTEEP (Fédération Départementale pour le Transport des Élèves de l'Enseignement Public du Tarn).

Dans le cadre de l'organisation du transport scolaire, il a été proposé à la commission d'émettre un avis concernant la convention établie entre la FEDERTEEP et la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Un avis favorable a été émis par la commission.

- Avenant n°5 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac

Afin d'adapter l'offre de transport et modifier la rémunération de l'opérateur, il a été a été proposé à la commission la mise en œuvre d'un avenant n°5 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac.

Un avis favorable a été émis par la commission.

- Avenant n°2 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau Le Passe-Pont

Afin d'adapter l'offre de transport et ajouter d'un véhicule de capacité supérieure, il a été a été proposé à la commission la mise en œuvre d'un avenant n°5 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac.

Un avis favorable a été émis par la commission.

## **2. CLIMAT, présenté par P.NÉEL ET L.DEMESY**

- Études DIATERRE – Mission Chambre d'Agriculture 81

Ce programme vise à associer la filière agricole locale à la dynamique de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre engagée dans le cadre du Plan Climat.

La chambre d'agriculture ayant développé une expertise spécifique en matière de diagnostics énergétiques des exploitations agricoles, il est donc proposé de la mandater pour réaliser cette mission.

Concernant l'échantillonnage des exploitations à diagnostiquer, il est prévu d'y travailler en petit groupe de travail avec quelques élus de la commission intéressés sur la base de la proposition qui sera faite par la chambre d'agriculture.

Un avis favorable a été émis par la commission pour l'engagement de cette mission.

- Énergies Renouvelables Centre de Ressources

La présentation permet de faire un retour sur les conclusions du volet 1 de l'étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Técou pour de l'autoconsommation.

Pour ce qui concerne la réalisation des travaux, il est prévu de faire réaliser une étude « structure » de la toiture avant d'engager une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'installation des panneaux.

Il est également demandé d'avoir une idée du coût du recyclage des panneaux. Il est impossible de donner une réponse fiable pour des panneaux qui ont une durée de vie de 25-30 ans. L'information pourra être donnée sur un coût estimatif en 2017.

Pour ce qui concerne les conclusions du volet 2 (éolien) la restitution est prévue le 12-12-2017. Les élus y sont conviés.

- Fonds de concours TEPCV

Une information est faite sur le niveau de consommation des Fonds de concours. Il est également rappelé aux élus présents que ces aides sont encore largement disponibles mais que le calendrier de mobilisation est limité à mi-2019.

### **3. HABITAT, présenté par F.BELOU et E.BORIE**

- Dispositif Renovam – accompagnement à la rénovation énergétique – aides aux travaux :

Proposition d'attribution d'aides aux travaux pour 15 ménages (1 propriétaire bailleur et 14 occupants) dans le cadre du « parcours « anah » pour 15 368 € : Ce montant d'aides représente moins de 6% du coût de travaux mais a un effet levier important puisque le total des aides publiques aux travaux pour ces ménages représente 73 % du montant des travaux TTC. Le gain énergétique moyen est de 44% sur les logements concernés.

Proposition d'aides aux travaux pour 7 ménages au titre de l'abondement à l'éco-chèque Région, pour un total de 10500 € : Les 7 ménages sont des ménages dits « modestes ». Leur logement atteindra un gain énergétique de 43% en moyenne.

Un avis favorable est émis par la commission pour les propositions d'attributions de subventions présentées.

- Logement locatif communal – Projet de Labastide de Lévis :

Après acquisition du logement, la commune a rénové le logement sur le plan énergétique. Le montant des travaux et charge foncière est de 106 000€. L'aide habitat s'établit à 8000€, calculée sur la base du règlement d'intervention pour l'aide à la création de logements locatifs communaux adopté le 2/10/17.

Un avis favorable est émis par la commission pour la proposition d'attribution de l'aide au logement communal. La décision sera présentée au bureau à réception de la convention « Prêt à la réhabilitation - PAM ».

- Bourgs centres : dossiers des espaces publics des projets de Crins 2 et îlot du Gouch à Graulhet

En attente d'éléments techniques de la part de la Ville de Graulhet, les projets de délibérations sont repoussés à une date ultérieure pour examen par la commission. Un premier débat est toutefois ouvert en commission pour présenter le projet et rappeler le cadre dans lequel il s'inscrit. La politique des bourgs centres, adoptée dans son principe lors du Conseil de communauté du 27 novembre, peut nécessiter une maîtrise d'ouvrage communautaire sur certaines opérations pour favoriser l'obtention de financements complémentaires au droit commun. La méthode proposée, fondée sur une co-maitrise d'ouvrage, s'inspire de la méthode utilisée dans le cadre du GPCAT. Déduction faite de l'ensemble des recettes mobilisées, la règle des fonds de concours permet de demander 50% sur le reste à charge à la commune, le reste étant à charge de la communauté d'agglomération.

La co-maitrise d'ouvrage ne sera pas opportune pour tous les projets de bourgs-centres. Elle sera à évaluer au regard notamment de l'optimisation des financements qu'elle permettra. Dans le cas présenté, pour Crins 2 et l'îlot du Gouch, il s'agit de quartiers en zone prioritaire politique de la ville, avec un projet de renouvellement urbain nécessitant un traitement spécifique. Par ailleurs, Tarn Habitat, l'opérateur logement, intervient à la condition que la collectivité intervienne sur les espaces publics.

Un arbitrage sera à rendre pour les communes qui demanderont une co-maitrise d'ouvrage.

Une convention entre la Région et la Communauté d'agglomération doit être établie, afin de définir les projets qui nécessiteront des financements importants et qui entreront dans ce cadre contractuel. Il est important que les projets qui sont prêts, et qui présentent un intérêt stratégique évident pour le territoire, soient proposés dans les meilleurs délais à la Région. Les petites communes ont des besoins spécifiques en termes d'ingénierie mais disposent de financements importants dans le cadre de la politique régionale ; les bourgs centres, à l'inverse, ont davantage besoin de financements que d'ingénierie, et ont d'ores et déjà des projets à proposer. L'équilibre entre la politique des cœurs de village et celle des bourgs centres sera à rechercher par un travail des élus.

- Bourgs centres : aide à la production de 10 logements locatifs sociaux à Crins 2 – Graulhet

Le projet de logements présenté s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Graulhet, et participe à la reconfiguration du quartier. Il s'agit d'une reconstruction sur site avec une montée en gamme des logements, et vise à redonner de l'attractivité au quartier. Cette proposition d'aides à la production de logements sociaux s'inscrit dans le droit commun, dans le cadre du règlement d'intervention en vigueur pour le soutien à la production de logements sociaux.

Dans le cadre de cette opération, dont le prix de revient total est de 1,23 M° € TTC, la part de fonds propres de l'opérateur, Tarn Habitat, est de 36 %, et la part de subventions publiques de 10%. La proposition d'aide financière de la communauté d'agglomération s'établit à 51500€ pour les 10 logements.

Un avis favorable est émis par la commission pour la proposition d'attribution de subvention présentée.

#### **4. URBANISME présenté par P. NEEL et C.DANESIN**

- Point d'étapes sur les procédures communales en cours : proposition de lancement de la modification du PLU de Cestayrols ; proposition de l'arrêt du projet de PLU de Técou – ce projet sera présenté en atelier urbanisme le 14 décembre à 14h30

- Point d'étapes sur le PADD en cours d'élaboration du PLUi Vère Grésigne Pays Salvagnacois : présentation de la méthodologie de travail. La présentation du PADD avant le débat en conseil communautaire fera l'objet d'un atelier spécifique urbanisme. M. DAMEZ demande le calendrier d'approbation : Approbation prévue pour début 2019, mais le PLUi sur la globalité du territoire de l'agglomération peut démarrer même si le PLUi VGPS n'est pas achevé : les procédures peuvent se superposer.

#### **5. FONCIER présenté par P. NEEL et B.ANDRIEU**

- Présentation du protocole de partenariat Établissement Public Foncier / Agglomération.

NB : le projet de protocole finalisé a été adressé aux membres de la commission et aux invités qui étaient présents par mail le lendemain de la Commission.

**Prochaine réunion : le 25 Janvier 2018 à 18h (sous réserve)**